

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 AOUT 2014

L'an deux mil quatorze, Le cinq août à dix neuf heures
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, POME Béatrice, Messieurs MARANT Christian, DELORME Daniel, DETAIN Gérald, HEITZMANN Fabrice, MONVAILLIER Frédéric, VINEL Hubert

Absents excusés : Madame CADOZ Corinne qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-François COLLARDOT et Monsieur ROUGET Nicolas qui a donné pouvoir à M Christian MARANT

Secrétaire de séance : Madame POME Béatrice

Nombre de membres en exercice : 11

Votants : 11

Pour : 11

Article 1 : Réfection d'un mur sur le CR 25

La commune souhaite procéder à la restauration du mur de soutènement situé sur le CR 25 derrière le Clos de Vougeot (Combe d'Orveaux). Le linéaire à traiter est de 57 mètres avec un retour de 3 mètres. Cette rénovation est devenue urgente pour des questions de sécurité. La proximité du Clos de Vougeot incite à favoriser une approche esthétique de l'ouvrage.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

- **D'ADOPTER** le projet présenté
- **DE SOLLICITER** l'aide du Pays Beaunois dans le cadre du programme LEADER
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Sénateur François Patriat au titre de la réserve parlementaire
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant
 - Coût total de l'opération 96 558 €, dont 32 713 € à la charge de la commune
 - Recettes
 - Subvention LEADER 17 992.15 €
 - Réserve parlementaire (25%) 8 178.25 €
 - Autofinancement (20%°) 6 542.60 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents contractuels

ARTICLE 2 : Questions diverses

Le déménagement des salles de classe pour le pôle scolaire est prévu les 23 et 24 août, Monsieur le Maire sollicite l'aide des membres du Conseil disponibles.

A la rentrée, Mme VIANELLO, l'agent technique qui effectue le ménage dans les bâtiments communaux, verra son temps de travail hebdomadaire diminuer de 10 heures sur la commune de Flagey-Echezeaux (temps imparti pour le ménage des écoles) ces heures seront alors transférées en intégralité sur le pôle scolaire et la commune de Gilly les Cîteaux. Elle conservera ainsi la totalité de son temps de travail hebdomadaire.

Plusieurs administrés ont manifesté leur mécontentement au sujet de la facturation du ramassage des ordures ménagères. Monsieur le Maire transmettra ces doléances à la communauté de communes qui apportera les explications nécessaires.